

COUVAINS

*A mes très aimés paroissiens,
En témoignage de l'affectueux dévouement que je leur porte,
je dédie cette esquisse de monographie.*

Couvains, le 3 Octobre 1939.

J.-B. DEBRIX, Curé.

Ont été principalement consultées, pour la rédaction de cette notice, les archives paroissiales et communales de Couvains, les archives diocésaines de Bayeux et de Coutances et les archives départementales de la Manche, mises, les unes et les autres à notre disposition par leurs conservateurs avec une extrême bienveillance.

J. D.

Une humble commune rurale du Bessin Normand, à l'écart des grandes routes, sans relief saisissant, ni point de vue, ni site renommé où les chemins serpentent parmi les molles ondulations des herbages humides, verdoyants, plantés de pommiers et clos de haies vives, où les chaumières trapues et les fermes de pierre grise et d'argile se cachent dispersées, où seuls les bruits rustiques s'unissent paisiblement les uns aux autres et où les habitants vivent avec simplicité et en bonne harmonie, tel est Couvains.

GÉOGRAPHIE. Il se situe exactement dans l'arrondissement de Saint-Lô, chef-lieu de la Manche, dont il est éloigné de neuf kilomètres au nord-est, et dans le canton de Saint-Clair-sur-l'Elle, dont il est distant de trois et demi. Sa superficie n'est plus, depuis 1803, que de 1503 hectares, les quartiers de Saint-Jean-de-Savigny et de Saint-André-de-l'Epine ayant alors été érigés en communes. Deux ruisseaux le traversent, celui du Hutrel à l'est et celui de la Fossarderie à l'ouest, qui drainent ses eaux, l'un vers l'Elle, l'autre vers la Vire. La route de Saint-Lô à Isigny le borne à peu près à l'ouest, celle de Torigni à l'Epinay y passe du sud au nord. L'automobile de la Poste rurale venant de Saint-Lô le dessert.

Le terroir est généralement bon. On y cultivait jadis avec succès des céréales : blé, avoine, sarrasin et orge, et on y élevait chevaux et bêtes à cornes. Aujourd'hui, les pâturages l'emportent de beaucoup sur les labours, et le cidre de Couvains demeure toujours « très renommé dans le pays ».

Les Couvinaux, qualifiés autrefois avec irrévérence de « crasseux » (1), se comptaient au dernier recensement 547. En 1802, ils étaient 795 ; en 1832, 940 ; en 1873, 779. Ainsi décroît leur nombre. Tous catholiques, ils ne sont point tous pratiquants : bien trop d'hommes surtout se désintéressent de Dieu et de leur âme. Cependant, les uns et les autres sont de relations faciles, serviables et laborieux et leur bon esprit est traditionnel.

Quarante-trois noms propres désignent les villages et fermes importantes. Certains d'entre eux ont pour origine ceux d'habitants primitifs : ainsi la Dilaiserie (Dillais), l'hôtel Pohier, le hameau Descocqs. D'autres s'expliquent par la situation ou quelque curiosité naturelle : La Butte, les Hauts-Vents, l'Avenue... Pour d'autres, il vaut mieux ne pas tenter une étymologie qui risquerait d'être fantaisiste. A ces dernières se joint le nom de Couvains lui-même, ainsi orthographié depuis 1356, mais écrit différemment en des documents plus anciens, le premier parmi eux, en particulier, de 1080, portant CONVEINTS. Peut-on, en effet, sans sourire, faire dériver Couvains de couvent ou de confluent, par allusion à l'abbaye de Cerisy-la-Forêt ou au point de jonction du Hutrel et de l'Elle à la limite de Saint-Jean de Savigny et de Cerisy, et si bien que Couvains devint plus tard et resta jusqu'à la Révolution centre d'un doyenné de 32 paroisses (2).

(1) Le dictionnaire définit « crasseux », au propre : « couvert de crasse » et au figuré : « très avare ». (2) Ce sont : Airel, La Barre-de-Semilly, Baynes, Besnesq, Saint-Martin-de-Blagny, Notre-Dame-de-Blagny, Bricqueville, Cartigny, Castilly, Cerisy-la-Forêt, Saint-Clair, Clouay, Colorabières, Couvains, l'Epinay-Tesson, La Folie, La Haye-Piquenot, Isigny, Lison, La Luzerne, Maistry, Saint-Marcouf, La Meauffe, Montfreville, Moon, Neuilly-l'Evêque, Les Oubeaux, Rampan, Saint-Laurent-de-Rieux, Tournières, Villiers-Fossard et Vouilly. Le doyenné de Couvains était situé dans l'archidiaconé des Veys au diocèse de Bayeux.

LES ORIGINES. Au temps des Gaulois et pendant plusieurs siècles après, Couvains n'existait point comme commune. Le Bois d'Elle, qui avait trois à quatre lieues de tour, en couvrait à peu près le territoire, ainsi que ceux de Saint-Georges et de Saint-Quentin. Aussi bien les habitants furent-ils alors fort clairsemés et ne s'établirent-ils que peu à peu en défrichant la forêt.

Vraisemblablement le christianisme leur fût prêché par les soins des premiers évêques de Bayeux. Saint Vigor surtout, avant qu'il ne le devint, fit merveille près d'eux. Le signifie sans doute la gracieuse légende qui le montre délivrant la contrée d'un monstrueux serpent, sa terreur. A sa suite travaillèrent les moines qu'il avait établis à Cerisy.

SEIGNEURIE ET PAROISSE. Charles le Simple, en 912, donnait au chef normand Rollon, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, la main de sa fille Gisèle et la Normandie. Couvains dut faire partie, de ce moment, du domaine ducal. Le laisse croire la donation faite à l'abbaye de Cerisy, en 1030, par le duc Robert, de « la dîme de tout le Bois d'Elle ».

Cinquante ans plus tard, en 1080, la seigneurie de Couvains était constituée et entre les mains d'un particulier, Guidon de Saint-Quentin, qui prit alors l'habit monastique à Cerisy. A cette occasion, il commença à dessaisir la seigneurie du patronage qu'elle exerçait sur l'église et la paroisse au profit du monastère, lui donnant, entre autres libéralités, « l'ermitage d'un chevalier situé à Couvains et les deux tiers de la dîme de la paroisse ».

L'abbaye royale devait devenir patron de Couvains un bon siècle plus tard, malgré les vœux d'un seigneur de la fin du XII^e siècle, Roger Bacon, seigneur du Mollay et de Couvains, qui s'engageait, envers les religieux de Savigny, à donner tout le patronage de Couvains à l'abbaye que ceux-ci pourraient y établir. La fondation n'ayant jamais été réalisée, Guillaume Bacon, en 1207, octroyait aux moines de Cerisy la charte suivante : « A tous fidèles chrétiens qui ces présentes lettres verront, Guillaume Bacon du Mollay salut. Vous saurez que pour raison pieuse, pour le salut de mon âme et de mes prédécesseurs, j'ai donné et concédé en pure et perpétuelle aumône à Dieu et à Saint Vigor de Cerisy et aux moines y servant Dieu le patronage et tout le droit que j'avais en l'église de Couvains et chapelles, dîmes et autres appartenances d'icelle. Et moi et mes héritiers sommes tenus aux dits moines garantir et défendre la présente donation contre toutes personnes qui voudraient et oseraient leur apporter quelque trouble ou vexation. Ce que je promets sur ma foi... » La même année, Robert, évêque de Bayeux, confirmait la donation.

Ainsi les seigneurs du lieu abandonnaient-ils leur légitime patronage sur la paroisse et se contentaient-ils désormais d'un patronage honoraire avec quelques privilèges attachés à cette dignité, comme de recevoir certains honneurs pendant les offices et d'être inhumés dans le chœur de l'église. Ainsi l'abbaye de Cerisy se substituait-elle à eux dans le choix du curé et percevait-elle toutes les grosses dîmes de la paroisse, blé, avoine, sarrasin, pommes, lin, chanvre... et les noales, c'est-à-dire la dîme des terres nouvellement défrichées. De ces dîmes, elle donnait un tiers au curé et à son vicaire par règlement de l'évêque et du chapitre de Bayeux. Ce tiers n'était pas à dédaigner puisqu'au milieu du XIV^e siècle, suivant un vieux registre de la cathédrale de Bayeux, le liber velutus de 1356, l'église de Couvains était estimée à deux cents livres. En 1648, elle en vaudrait huit cents.

CONTESTATIONS AU SUJET DU PATRONAGE. Dès 1218, le fils mineur de Guillaume Bacon, nommé Guillaume lui aussi, contestait, devant l'Echiquier de Bayeux, la donation de son père et Jean I^{er}, abbé de Cerisy, devait attendre qu'il fût majeur pour exercer ses droits. En 1226, Guillaume Conseil, d'Airel, réclamait à son tour, au nom de sa femme, Jeanne d'Airel, le patronage de Couvains. Porté à Bayeux, le litige était jugé à son détriment. L'Abbé de Cerisy, Robert 1^{er}, néanmoins, ne se contenta pas seulement du désistement de son rival, mais il réclama, de plus, celui du beau-père, Nicolas d'Airel, et une confirmation de la donation du seigneur de Couvains que fit son fils ; puis il fit nommer à la cure Thomas le Tailleur par l'évêque, Robert II des Ablèges.

Malgré ces preuves péremptoires, l'abbaye dut se défendre encore contre Robert de Creully, seigneur de Saint-Clair. M. Girard de Coiron, archidiacre de Bayeux, le siège vacant, le débouta à son tour, informations prises, de ses folles prétentions.

ABBAYE ET PAROISSE. En dépit de ces difficultés, Couvains continua à ressentir l'attrait du monastère dont il dépendait religieusement. Une charte de juin 1260, en effet, nous apprend que Jean Bachelier, de cette paroisse, concédait « à religieuses personnes, l'abbé et le couvent de Cerisy, en pure et perpétuelle aumône, une certaine mesure, un jardin potager et un jardin à pommiers ». Les religieux lui donnaient pour récompense vingt livres tournois, argent comptant. Pour éviter toute contestation, Robert de Gray, chevalier, seigneur de J. Bachelier, confirmait sa donation. En 1491, encore, Jean Lengalley et Thomas Gouet vendaient à l'abbé Laurens, au prix de « 15 livres tournois et 3 sous pour vin », une rente de 30 sous afin de l' « employer à l'usage de la chapelle Sainte Barbe que le dit Abbé a intension de fonder en l'abbaye ».

Cependant, quelques pièces d'archives du fond de l'abbaye de Cerisy révèlent qu'avec le temps celle-ci fut parfois obligée de procéder pour obtenir le versement des rentes qui lui étaient dues. Ainsi le fit-elle en 1545 contre Marin Fontaine « au sujet de 20 sous de rente dus sur le moulin de Jean Bacon, sieur de Bavent, sis à Cerisy et Savigny de Couvains » ; en 1547 « contre Nicolas Le Petiot et Roulland Dilloys, tuteurs des sous-âge de Fleury Le Petiot pour le paiement de rentes en froment » ; vers 1750 contre Arthur Gourdiere « pour arrérage de rentes en deniers dues aux obits de l'abbaye ».

Simultanément, d'ailleurs, l'abbaye royale acceptait les charges découlant de son patronage. Le révèlent, par exemple, un mémoire de 1734 sur « les réparations faites au chœur de l'église de Couvains » et un devis de 1740 au sujet de nouvelles réparations à faire à celle-ci. Mais n'anticipons pas...

LA GUERRE DE CENT ANS. En 1346, Edouard III d'Angleterre, désireux d'enlever la couronne de France à Philippe VI de Valois, envahissait le Cotentin, « pays plantureux en toutes choses et l'un des plus gras du monde » (3), conquérait, par la complicité de Godefroy d'Harcourt, la Normandie et battait son rival à Crécy.

Couvains sans doute connut, dès le début de la guerre, les angoisses de l'invasion. « Le chevalier au vert léon » (4), Robert Bertrand, baron de Bricquebec et Maréchal de France, en effet, chargé de garder les ports normands depuis Honfleur jusqu'au Mont Saint-Michel, avait établi en son château sa résidence et, de là, convoqué les hommes valides pour la défense du pays.

Les horreurs du pillage et de l'incendie suivirent. Débarquée à Saint-Vaast-la-Hougue, le 12 juillet, l'armée anglaise ravageait, en dix jours, Barfleur, Valognes, Carentan, Saint-Lô et les régions avoisinantes. Lorsqu'elle quitta cette ville pour Caen, n'infligea-t-elle pas à Couvains le même sort ?

(3) Froissart. Chroniques. (4) Parce qu'il portait un écu d'or au lion de sinople.

Quoiqu'il en soit la paroisse dut prendre, dix ans plus tard, sa part des charges patriotiques, quand, le 19 septembre 1356, le roi Jean II le Bon fut fait prisonnier à Poitiers. Elle fut aussitôt taxée à 50 livres, révèle le liber velutus. Il fallait bien que tout le royaume contribuât à payer la rançon royale !

Au moment où survinrent ces épreuves, Couvains pouvait avoir environ 1200 habitants répartis en 300 maisons. Permet de le savoir le montant d'une contribution ecclésiastique, la « débite ». Le Concile de Lillebonne, en 1069, avait créé cet impôt, l'avait fixé à un denier par feu et avait décidé qu'il serait porté chaque année en procession à la « Mère Eglise », c'est-à-dire la Cathédrale, qui en bénéficierait. A la fin du XIII^e siècle ou au début du XIV, il était devenu une redevance fixe. Couvains payait 25 sols. Or le sol valait 12 deniers et l'on compte en moyenne 4 habitants par feu (5).

(5) La Révolution a supprimé la débite.

En 1417, nouvelles émotions, puis nouvelle servitude. Chassé par Charles V et du Guesclin, l'Anglais n'oublie pas. Le 1er août, Henri V débarque en Haute-Normandie. Devant ses troupes, les villes tombent successivement. Le 20 septembre, il enlève Caen. Au début de 1418, ses bandes poussent jusqu'à Cherbourg et Avranches. En janvier 1419, toute la Normandie est à lui, sauf le Mont Saint-Michel.

Couvains subit donc, dès la fin de 1417, sa domination. Guillaume d'Argouges, son seigneur, parce qu'il est demeuré fidèle à son légitime souverain, le roi de France, est, en 1418, dépouillé de sa seigneurie et le roi d'Angleterre la donne à Jehan Spencer, l'un de ses compagnons d'armes. Mais l'usurpation est transitoire : Jeanne d'Arc réveille le sentiment national et, en 1450, la victoire de Formigny chasse de Normandie les derniers Anglais et Jehan Spencer de Couvains.

L'ÉGLISE. Détruite vraisemblablement lors de la première domination de l'Angleterre, l'église fut reconstruite quelques années après, par les soins d'Habert, abbé de Cerisy, patron de la paroisse. Utilisant la pierre calcaire pour les colonnes et les ouvertures, les roches éruptives et les schistes compactes du pays pour les murs, il fit simple et beau, dans le style ogival du temps.

« L'ogive à lancette se voit tant au chœur qu'à la nef. Simple à l'abside, qui compte trois de ces ouvertures, elle est géminée aux murs latéraux du chœur pour redevenir simple dans la nef...

Des croisées géminées du chœur, trois ont leurs divisions terminées chacune par un trilobé que surmonte une rose quadrilobée ; une seule offre des ogives aiguës et sans ornementation. Le pourtour du chœur porte, au-dessous du larmier, un bandeau de quadrilobes.

La tour en bâtière, assez élevée et malgré cela massive, est munie d'ouïes cintrées, souvenirs très effacés du roman » (6). A l'intérieur, ses murs portent l'ébauche d'ogives destinées probablement à orner une lanterne quadrangulaire.

Mais la partie la plus curieuse du monument est, il faut le reconnaître, le prolongement très accentué de chacun des murs latéraux vers l'orient. La disposition en est telle que ces avancées masquent complètement l'une et l'autre l'abside et ses fenêtres, à tel point que, pour apercevoir celles-ci, le visiteur doit se porter presque sur l'axe de l'édifice.

(6) La Normandie monumentale et pittoresque. Manche. 1^{re} partie.

Autre particularité : à l'extrémité, pour ainsi dire, de chacune de ces avancées s'ouvre une baie de fenêtre à lancette, identique à celle de l'abside » (7). « Cette disposition du chevet, en même temps droit et à pans coupés, est peut-être le seul exemple que nous ayons dans la Manche pour une église rurale » (8).

Du mobilier primitif de l'église, rien ne subsiste, sinon, dans le mur du sanctuaire, du côté de l'Evangile, une fort gracieuse armoire eucharistique et, du côté de l'Épître, une piscine trilobée. La sacristie garde précieusement un magnifique morceau de Vierge du XV^e siècle.

LE PROTESTANTISME. Les guerres, mi-politiques mi-religieuses, de Religion, qui ensanglantèrent la France dans la seconde moitié du XVI^e siècle, eurent leur répercussion à Couvains. Les Lohier, seigneurs du lieu, dont ils prirent le nom en 1641, et plusieurs hobereaux habitant la paroisse passèrent à la Réforme, entraînant à leur suite des adeptes. L'un de ceux-là, Jehan, même, prit part dans l'armée protestante aux sièges de Pontorson, Falaise, Avranches, Saint-Sauveur-le-Vicomte et Valognes, en qualité de lieutenant d'infanterie. La chapelle de son château servit de Temple, et les siens y furent inhumés jusqu'en 1685. D'autre part, un seigneur de la Haye, Jean de la Haye-Hue, rédigea contre les Calvinistes un ouvrage imprimé à Coutances. « C'est un dialogue, comme on en écrivait alors, plein de citations et d'injures. »

Voici, parmi les meilleurs, quelques vers extraits de la fin du livre (9) :

« C'est ma profession jurée
De porter la robe et l'épée
Pour résister à tous efforts.
Soit pour moi, soit
pour mon âme, Pour ma patrie ou pour ma dame,
Je voudrais souffrir mille morts. » L'ardent
polémiste ne fit pas de conversions parmi ses compatriotes, mais il mourut fort pieusement.

Lorsqu'en 1685, Louis XIV, révoquant l'Édit de Nantes, obligea les Protestants à choisir entre l'exil ou l'abjuration, c'en fut fini de la Religion Réformée dans la paroisse. Les de Couvains, les de Béchevel et autres, en novembre et décembre, déclarèrent, à une ou deux exceptions près, devant prêtre et témoins, « faire abjuration de la religion prétendue réformée, y renoncer et embrasser sincèrement la religion catholique, apostolique et romaine, pour y vivre et mourir » et ils reçurent l'absolution « avec les cérémonies ordinaires ».

Dès lors, la chapelle du château fut fermée pour n'être rendue au culte qu'au début du XVII^e siècle. En 1703, elle fut dédiée à Saint Jacques et bénite par le curé de la Luzerne, en présence des châtelains et de quelques prêtres. Désaffectée de nouveau dans la suite, elle reçut une nouvelle bénédiction en 1742. Les seigneurs et leurs serviteurs pouvaient y satisfaire au précepte dominical, mais il leur fallait venir à l'église paroissiale aux cinq principales fêtes de l'année. De plus, aucune fonction pastorale n'y pouvait être exercée sans la permission du curé.

(7) *id.*

(8) *Lettre de M. de Caumont à M. Pantin, vicaire. 15 mai 1857.*

(9) *de Gerville.*

LA PESTE DE 1634. Les épidémies étaient autrefois plus fréquentes et plus meurtrières qu'aujourd'hui. On respectait moins les règles de l'hygiène et on ne possédait ni préservatifs, ni curatifs efficaces. Sous Louis XIII, « un mal qui répand la terreur » (10), la peste, ravagea la France.

A Couvains, en 1634, elle fit de nombreuses victimes. Par prudence, on ne les portait même pas au cimetière, mais on les enterrait sans délai près de leur maison. L'une d'elles fit exception : Adrien de Cabazac, allié aux de Couvains, inhumé dans l'église où se trouve encore sa pierre tombale.

NOBLES ET ROTURIERS. Les registres de catholicité des XVII^e et XVIII^e siècles et plusieurs pièces d'archives encore conservées permettent de se faire quelque idée du Couvains d'Ancien Régime.

Au château, coquette gentilhommière à laquelle conduisaient de belles avenues de hêtres, vivaient les Lohier de Couvains, originaires de Montabot et anoblis par charte du 15 mai 1598, « pour récompense de services et sans finances ». Leur fortune ne les rendait point arrogants. Souvent, ils acceptaient d'être parrains et marraines de petits pauvres ; en 1741, ils faisaient inhumér dans l'église la gouvernante de leurs enfants ; en 1744, ils choisissaient deux indigents pour représenter les parrain et marraine de l'une de leurs filles à son baptême ; on les servait « avec fidélité et sagesse ». Leur droit de haute, basse et moyenne justice en leur seigneurie fortifiait leur autorité. Ils l'exerçaient dans un local construit près du « planite », au sud de l'église. Vraisemblablement n'eurent-ils pas à prononcer de sentences capitales, mais simplement plutôt à régler de menues contestations de la vie quotidienne.

En quelques propriétés moins importantes, qu'elles exploitaient elles-mêmes, vivant ainsi tout à fait de la vie rurale, habitèrent plus ou moins longtemps d'autres familles nobles :

Près du Bois de Bretel, les Dufayel, plus riches de noblesse que de terres ; Au Castel, les de Béchevel ; à la Butte, se nommant alors la Motte-Hamon, les de Cabazac, venus du Quercy, puis par mariage les le Vicomte ; aux Fresnes, les de Grosourdy, qui s'allièrent aux de Couvains ; à la Fresnée, les de Guyenro, d'origine bretonne, unis aux de Cabazac ; à la Vaudinière, les de Marguerye, dont la belle et fière devise mérite mention : « Honneur passe richesse » ; au quartier de Saint-André, les Auvray, dont deux filles furent, parmi les premières religieuses du Bon-Sauveur de Saint-Lô, et les de la Fontaine, patrons de la chapelle jusqu'en 1683.

Dans les trois cents et quelques autres foyers de la paroisse, demeurait tout un monde aux métiers variés, les campagnes devant alors se suffire à elles-mêmes. Laboureurs et journaliers l'emportaient de beaucoup, mais il y avait aussi quelques commerçants et une foule d'artisans : menuisier, charpentier, maréchal, meunier, batteur en grange, couvreur en paille, charbonnier, cordier, filassier, toilier, tisserand, sabotier, cordonnier, foulon, boucher, panetier, fileuse, couturière ; un acte de décès de 1748 révèle même un « mendiant de profession » !

Entre manants et nobles existaient sans doute de bonnes relations. L'étude des actes de 1700 à 1725, par exemple, révèle qu'en ce quart de siècle, quatre fois un de Couvains assista à un mariage de roturiers, 7 fois un de Marguerye, 3 fois d'autres nobles et que ni les uns ni les autres ne dédaignèrent le parrainage hors de leur classe, puisqu'à 28 baptêmes le nom de Couvains revient 44 fois ; à 18, 26 fois celui de Marguerye ; à 2, 3 fois celui de Dufayel ; à 6, 10 fois celui d'autres nobles. Le clergé paroissial, lui aussi, est mis à contribution : M. J. de la Vieille, curé, est 7 fois parrain ; ses vicaires, MM. Perrée et Lavarde, le sont, l'un deux fois, l'autre six.

(10) *La Fontaine. Fables.*

La noblesse, du reste, n'était pas un ordre fermé. L'anoblissement s'achetait ou se méritait : Ainsi en avait-il été en 1514, pour les Grosourdy ; en 1576, pour les Auvray ; en 1594, pour les de la Fontaine et, en 1598, pour les Lohier. Et les nobles ne dédaignaient pas de s'allier à des roturiers : « honnête homme » Mme Toussaint Lorillu, que la Providence gratifia, en la période étudiée, de nombreux enfants, avait épousé « noble demoiselle » Françoise Aze, donnait, le 7 février 1712, sa fille Anne en mariage à André Havel, de Saint-Thomas de Saint-Lô ; et, le 3 mai 1721, était baptisé un fils de Thomas Dufayel et d'Anne Lapière Le Coudain. Méfions-nous donc des jugements portés sur l'Ancien Régime par certains admirateurs de la Révolution.

En ce temps-là, d'ailleurs, les terres elles-mêmes concédaient à ceux qui les possédaient des privilèges. « Outre la seigneurie de Couvains qui était un demi fief de haubert, il y avait encore en cette paroisse, la Baronnie du Bois d'Elle, appartenant à l'Evêque de Bayeux auquel elle avait été donnée en 1077 par Guillaume le Conquérant ; la seigneurie du Petit Semilly, appartenant au seigneur de Saint-Pierre de Semilly-Mathan ; la sieurie de La Luzerne, dépendant de la seigneurie du même nom ; la sieurie de Boulligny et celle de l'Epiney. Sous chacune de ces sieuries se trouvaient en plus ou moins grand nombre de petits fiefs redevables envers elles de devoirs seigneuriaux, rentes, corvées, reliefs, treizièmes, aides, sous-aides, etc., acquittés par les feudataires ou tenants » (11).

LA PAROISSE. Fort étendue, ayant en plus de son église deux chapelles de secours, Couvains fut desservi d'ordinaire par quatre prêtres. Deux résidaient près de l'église Notre-Dame : le curé, présenté à l'évêque de Bayeux par l'abbé de Cerisy, et jouissant des bénéfices paroissiaux ; son vicaire, auquel l'abbaye assurait un traitement. Les deux autres, sous la dépendance du curé, habitaient près des chapelles de Saint-Jean de Savigny et de Saint-André de l'Epine et se trouvaient ainsi au centre des quartiers qu'ils desservaient. Le second était présenté depuis 1673 par le marquis de Mathan, patron de la chapelle. Néanmoins, à la fin du XV siècle, il ne vivait plus à Saint-André.

Comme le clergé, à la charge de la riche abbaye de Cerisy, l'église paroissiale et les chapelles étaient alors bien entretenues. En témoigne le procès-verbal de deux visites canoniques faites en 1717 et 1724 par Michel Néel, « docteur de la maison et société de Sorbonne, grand vicaire de S. Em. Mgr le Cardinal de la Trémoille, Evêque de Bayeux, archidiacre des Veys et chanoine de Cully, assisté de Maître Georges de Lavarde, prêtre, pour greffier ». Il note le 2 octobre 1717, « Tout, en bon état, excepté le lambris qu'on doit refaire », et le 29 septembre 1724, « Tout en bon état ».

Les principaux paroissiens s'intéressaient directement à l'administration paroissiale. Un acte de 1753, en effet, fait par devant notaire, en montre une vingtaine s'assemblant dans la nef de l'église, le dimanche 15 juillet de cette année, à l'issue de la grand'messe, autour du curé et du seigneur, « pour délibérer sur les affaires de la communauté ». Ils élisent « un custos ou bedeau... à charge de résider près du presbytère, d'en bien remplir les fonctions et de tenir une conduite exempte de tout reproche ». Sinon, il sera destitué par le curé « qui portera les plaintes à la connaissance des paroissiens ». Ensuite, ils nomment un trésorier « pour recouvrer rentes et revenus de la fabrique et en faire l'emploi selon les délibérations ». Ainsi la gestion du curé n'est-elle pas absolue. S'il doit compter avec les fabriciens, il a du moins l'avantage de ne pas avoir de budget à équilibrer.

(11) Notice manuscrite de l'abbé Bernard, vicaire de Couvains, de 1863 à 1865.

Quel était alors le niveau spirituel de Couvains ? Sans doute chacun fréquentait-il fidèlement l'église. Mais parfois quelques jeunes s'oubliaient jusqu'à « fêter Pâques avant les Rameaux ». On les mariait alors, ou bien devant prêtres et témoins la coupable faisait une déclaration humiliante et le bébé, à son baptême, ne recevait d'autre nom que le prénom de sa mère. Trois fois même, en cent ans, furent portés à l'église des enfants abandonnés ; le premier fut trouvé une nuit de novembre 1699, le second déposé par une inconnue sur la table d'une cuisine de ferme le 5 décembre 1712 et le troisième découvert sur la route de Saint-Lô à Bayeux le 2 juillet 1781. Ces faiblesses, néanmoins, ne permettent pas de juger défavorablement la paroisse car les coupables n' en étaient pas nécessairement, elles furent le fait d'un petit nombre et il s'en voit de semblables, voire de plus graves, en tout temps. Ne vaut-il pas mieux l'apprécier d'après les deux douzaines de prêtres quelle a donnés à l'Eglise entre 1675 et 1790 et d'après l'importance que l'on y attachait à dormir son dernier sommeil dans le lieu saint : de 1675 à 1770, époque vers laquelle cessa cette coutume, deux cents personnes environ eurent ce privilège. Prêtres et seigneurs patrons de la paroisse reposent dans le chœur : sous la tour et dans la nef, nobliaux et notables.

Par ailleurs, n'est-ce pas encore à la louange de Couvains que de constater que la Confrérie du Rosaire, érigée le 16 août 1684 par le P. Nicolas Besançon, sous-prieur des Jacobins de Caen, et dotée en thème temps par le curé, M. Osmont, de deux pièces de terre, y soit demeurée florissante jusqu'à la Révolution ? Chaque associé devait être fidèle, en effet, à réciter le Rosaire chaque semaine, à communier le premier dimanche du mois et aux principales fêtes de la Sainte-Vierge, à assister aux réunions mensuelles, aux processions et aux messes de la Confrérie, et à se montrer dans toute sa conduite digne enfant de Notre-Dame du Rosaire.

LE TESTAMENT D'UN CURÉ. Le 10 mars 1777, « au manoir presbytéral de Couvains », mourait, à l'âge de 70 ans, Sébastien Pichafroy de Beauchamp, curé de la paroisse depuis 1740.

L'église lui doit les voûtes du chœur et du transept, construites à ses frais en 1710. ainsi qu'en témoigne l'inscription qui entoure l'œil-de-bœuf de la tour : Sebastianus Pichafroy anno Dni 1749 me huc propriis impensis elevari curavit.

Les paroissiens lui sont encore plus redevables. Son testament en fait foi. Malade et se sentant frappé à mort, il l'avait rédigé le 3 février précédent et confié au notaire de Cartigny afin qu'en temps opportun, celui-ci le remit à l'abbé Lecocq, curé de Saint-Aubin-du-Perron, exécuteur testamentaire.

Une lettre touchante l'accompagnait. « J'attends, y écrivait le vieux curé, de notre amitié qui n'a jamais souffert aucune altération... que vous vous porterez à l'exécution de mes dernières volontés... Vous connaissez mes intentions. Je n'ai cessé de vous répéter qu'elles étaient pour les pauvres et « autres bonnes œuvres. Vous le faites dans votre paroisse. J'ai la plus grande confiance que vous n'oublierez pas celle où vous avez été régénéré... »

Parmi les désirs de M. Pichafroy, il en est un surtout qui mérite souvenance, ne serait-ce que pour venger l'Eglise de la réputation d'avoir maintenu le peuple dans l'ignorance avant la Révolution « Ma volonté est que 160 livres de renie hypothèques qui me sont dues sur la terre de la Vacquerie... soient consacrées au bénéfice et à l'entretien d'une maîtresse d'école qui se chargera d'enseigner gratuitement les filles de la paroisse, laquelle sera choisie et nommée par le curé seul ».

Judicieuse fondation. Les petites filles jouiraient désormais du même bienfait que les petits garçons, qui allaient alors à l'école de Gabriel Marie, instituteur.

UNE SUCCESSION CONTESTÉE. M. de Beauchamp avait rédigé son testament le 3 février 1777. Quelques jours après, le 15, devant le chanoine Desmortreux, sous-doyen de la cathédrale de Bayeux, il résignait sa cure en faveur de l'abbé Régnobert de Lavarde, son vicaire et chapelain de Sainte-Trinité de la Luzerne. En même temps, celui-ci se démettait de sa chapelle au profit de M. Pichafroy. Le lendemain, l'évêque de Bayeux faisait la double nomination et, le 3 mars, M. de Lavarde entra en possession « réelle, actuelle, et corporelle ».

Tout eût été parfait si le Cardinal de Luynes, abbé de Cerisy, patron de Couvains, eût été consentant. Résidant loin de son abbaye, il ne dut pas être consulté, ni même son vicaire général beaucoup plus proche, le doyen de Maltot.

Aussi bien, le 25 août, celui-ci présentait-il au bénéfice cure de N. D. de Couvains « Messire Robert, Tranquille, Désiré de Couvains, prêtre du diocèse de Bayeux, chapelain en l'église cathédrale », et Mgr de Bayeux acquiesçait à son désir.

Dès le lendemain, gros émoi et scandale à Couvains. Vers les dix heures du matin arrivaient au bourg le nouveau curé, deux notaires de Bayeux, un avocat de Torigni et un compagnon-maréchal. Ils se rendaient à l'église qu'ils trouvaient fermée. Un des notaires passait alors au presbytère, rejoignait l'abbé de Lavarde dans le jardin, par trois fois lui demandait les clefs de l'église et lui offrait communication des pièces officielles de présentation et de collation. Sur son refus, il revenait et l'abbé de Couvains, revêtu de la soutane et du surplis, prenait possession de sa cure en touchant les portes et les murs de l'église, pliant sous le portail et donnant lecture de ses lettres de nomination. De là, le petit groupe se rendait à la chapelle S. Jean de Savigny. Comme elle était fermée, elle aussi, et le vicaire absent, ou caché, la prise de possession se faisait encore à l'extérieur.

Qu'advint-il les jours suivants ? Nous l'ignorons. Toujours est-il que l'Evêque de Bayeux mit fin au conflit en donnant, à l'abbé de Couvains la prébende de Port, opportunément, vacante, dans sa cathédrale.

UNE TENTATIVE DE SCHISME. Les quartiers de Saint-Jean et de Saint-André ayant quelque autonomie, puisque les vicaires les desservant vivaient près de leur chapelle, ne devaient-ils pas inévitablement tenter un jour de s'émanciper tout à fait ? Cela advint au XVIII^e siècle, ainsi qu'en témoigne une très longue requête adressée au roi Louis XVI en 1783 par les habitants de N. D. de Couvains contre ceux des succursales. Le procès s'éternisa, car cette pièce révèle qu'une première ordonnance définitive avait été rendue le 19 février 1777 en la généralité de Caen et qu'en 1780 et 1781 les seigneurs et habitants de Savigny avaient envoyé au roi un mémoire auquel elle constituait une réponse. Fut-il seulement terminé quand éclata la Révolution ? il ne le semble pas : l'avocat Dumesnil-Merville réclamait encore ses honoraires au début du XIX^e siècle. Mais alors le gouvernement du Consulat avait enfin donné gain de cause aux séparatistes : en 1803, Saint- Jean et Saint-André étaient devenues communes indépendantes et, en 1804, paroisses autonomes.

UN FAIT DIVERS. Sous l'Ancien Régime, « les localités, écrit Funck-Brentano (12), ne sont reliées que par des sentiers. Les châtelaines vont à cheval, en cavalières, à califourchon, les jambes dans des paniers attachés aux côtés de la monture, où leur robe, sous une ample couverture, se met à l'abri de la boue qui ne laisse pas de gicler sous les sabots du cheval ».

(12) *L'Ancien Régime*, p. 147.

Mal en prit, en 1790, à une demoiselle Bauquet de Monville, de Moon, de se rendre ainsi, l'après-midi de son mariage, de Malloué, où son frère était curé, au domicile de son mari, à Cartigny. Passant à Couvains, elle tomba de cheval, fut transportée au presbytère où elle mourut, puis au cimetière où l'inhuma M. de Villiers, curé de Moon pour la petite portion, en présence de M. le Doyen, curé de Moon, et du clergé paroissial.

LA RÉVOLUTION. Mouvement politique, social et religieux, la Révolution de 1789 eut à Couvains ses partisans. A ses débuts, on s'imaginait qu'elle supprimait des abus et ouvrait une ère de justice et de liberté. Mais, bientôt, il fallut ouvrir les yeux et reconnaître, en particulier, son caractère anticatholique.

Quand on apprit, en effet, au printemps de 1790, le départ des quelques moines qui vivaient à Cerisy, quand on entendit parler, dans l'été, de la Constitution civile du Clergé, quand on sut que les prêtres des environs venaient conférer au presbytère souvent, longuement et véhémentement sur la conduite à tenir à son égard, quand on connut, en novembre, le décret enjoignant aux ecclésiastiques de prêter dans les huit jours le serment qu'elle demandait, quand, surtout, on vit le clergé de la paroisse divisé sur ce point, le curé, M. de Lavarde, jurer, ses vicaires vivant avec lui, l'un depuis 13 ans, MM. Harivel et Liégeard, ceux de ses succursales,

MM. Basly et de la Rue (13), refuser, avec leur évêque et la plupart de leurs confrères, le serment schismatique, puis, un an plus tard, s'éloigner de la paroisse, alors on comprit que de bien sombres jours étaient proches.

Certes, les offices avaient toujours lieu dans l'église, le curé, zélé et estimé jusque là, était toujours en son presbytère, mais il n'avait plus de vicaire et la sympathie du plus grand nombre allait au clergé demeuré fidèle et dont la vie était chaque jour menacée.

Entre temps, d'ailleurs, en août 1792, la Législative promulguait un décret de bannissement contre tous les prêtres non assermentés. Aux premiers jours de septembre, M. Liégeard quittait sa famille pour Jersey, puis Londres, où s'exilait aussi M. de la Rue parti de Rouen. MM. Harivel et Basly (14), réfugiés à Bayeux, s'embarquaient à Bernières, l'un, le 12, pour l'Angleterre, l'autre, le 15, pour Jersey. Les uns et les autres ne devaient revenir en France qu'après la tourmente, à l'exception de M. Liégeard qui mourut en exil.

Malgré cela, toutefois, la paroisse donnait deux prêtres à l'Eglise schismatique. L'Evêque du département de la Manche, l'intrus Bécherel, ordonnait, sans qu'ils se fussent préparés avec sérieux, Jean-François Faudais, professeur de seconde au collège de Saint-Lô, et Jean Le Mieux. Celui-ci, en particulier, bénéficiait d'une dispense de 23 mois 20 jours. Il avait à peine 22 ans !

En retour, Couvains recevait un vicaire, Victor Gilles Poignant, ordinand de Bécherel lui aussi. Il instruirait de son mieux les enfants de la paroisse et partirait seulement vers l'automne de 1796.

LA TERREUR. La persécution la plus violente éclata aussitôt après le départ en exil des prêtres réfractaires, organisée par les décrets de la Convention.

(13) M. Gervais de la Rue avait reçu en 1788 le bénéfice de Saint-André pour éviter la prescription de la collation. C'est le célèbre historien de Caen.

(14) M. Basly, revenu en octobre 1801, fut transféré en juillet 1802 à la cure de Longueville : M. Harivel est mort vicaire de Cormolain.

En 1793, l'église de Couvains fut profanée ; toutes les archives, les contrats de rentes en sa faveur ou au profit des pauvres, enlevés ou brûlés ; les linges, ornements et vases sacrés, détruits ; une des deux cloches descendue et transportée à Saint-Lô pour servir à fondre des canons. Toutefois, on n'osa pas toucher aux tableaux des autels et au grand Christ en bois (15) de l'entrée du chœur.

Ainsi dépouillée, la maison de Dieu devint maison de la commune et temple de la Raison. On s'y réunit pour les assemblées municipales et les fêtes nationales. Tout près, comme un défi, on planta l'arbre de la liberté, sur le planite, propriété des « ci-devant seigneurs ».

Ceux-ci ne dirent rien, pour assurer leur sécurité « en flattant le public » (16). N'était-ce pas déjà beau qu'on les laissât dans leur château, élever leurs deux petits garçons et cacher leur frère prêtre, l'abbé Robert de Couvains, chanoine honoraire de Bayeux et curé assermenté du Lorey, jusqu'à ce qu'il se réfugiât incognito à Paris où la mort mettrait fin à sa vie de grabataire au début de 1802 (17).

Comme eux, resta chez elle, au Castel, la famille de Béchevel. Mais son jeune chef échangea son titre de noblesse contre celui de marchand de bois et sa conversion aux idées nouvelles parut assez sincère pour qu'en 1798, il fût nommé capitaine de la compagnie du nord de la Garde Nationale.

Quelques prêtres, malgré les dangers qu'ils couraient et faisaient courir à ceux qui leur donnaient asile, demeurèrent aussi dans la paroisse. Dans le plus grand secret, la nuit, en quelque maison ou quelque grange, ils célébraient la messe et administraient les sacrements. Existents les états religieux rédigés par l'un d'entre eux, M. Pierre-Paul André, originaire de la paroisse. Selon que le risque est plus ou moins grand, celui-ci n'y porte point le nom du lieu où baptêmes et mariages ont été conférés, ou bien il écrit : « sur la paroisse de Couvains, de Saint-Clair..., dans un appartement à Couvains..., dans une maison quartier de Saint-André... » A partir d'octobre 1800, il mentionne « dans l'église de Couvains » et signe « P. P. André, desservant de Couvains ». Comment tourner les feuillets jaunis de son mauvais cahier, sans une vive émotion ? Cette émotion s'accroît encore lorsqu'on apprend, dans une conférence ecclésiastique de 1866, que ce prêtre trouvait des adversaires en sa famille très répandue et influente dans la paroisse, qu'il faisait chez lui le catéchisme « à beaucoup de jeunes gens avancés en âge » et qu'il organisait le dimanche pour les jeunes filles des réunions de formation et de piété, chez une ancienne maîtresse d'école, aussi audacieuse que lui. Et l'on s'étonne presque que, malgré cette activité, personne n'ait jamais osé l'inquiéter.

Exerçaient encore le ministère, M. Nicolle, ancien chapelain de Notre-Dame de la Luzerne, réfugié chez son neveu, Louis Nicolle ; M. Merlot, curé de Rouxville et M. Guesnier, hébergés la plupart du temps, l'un chez Charles Montigny, l'autre chez Martin Lebœuf ; M. Delaunay, vicaire général de Bayeux, caché le plus souvent chez Roger Charles, qui fabriqua pour lui une cachette dans un de ses appartements, et quelquefois chez Jacques Capel (18), dont les fils, au péril de leur vie, l'accompagnaient à l'occasion dans l'exercice de ses fonctions. Au quartier de Saint-André ; Jean Delaunay rendait le même service à son beau-frère, M. Le Mière, de Guilberville, et Denis Baudet

(15) Le Christ existe toujours au transept de l'église. Fut aussi respectée une gracieuse Vierge en bois, de style Louis XVI, placée actuellement au-dessus du portail,

(16) Lettre de Madame de Couvains au maire, 1er nivôse an XIV.

(17) M. de Couvains ne venait au Lorey que pour les principales solennités. On ne connaît rien de remarquable de son administration, sinon la reconstruction du presbytère, commencée en 1789 et jamais terminée. Il sert actuellement d'école de garçons.

(18) Un petit-fils de J. Capel serait l'abbé Pierre Fétille, mort curé de Villiers-Fossard.

(19) à un prêtre errant, M. Gosset, de Carantilly, au courage duquel les Bleus rendaient hommage, l'appelant dans leurs rapports de police « Gosset sans peur ».

Que pensait alors, en son presbytère, M. de Lavarde, vieilli, privé de son Dieu et plus ou moins abandonné du peuple fidèle... ? La mort vint l'y chercher au lendemain de ses 67 ans, le 12 juin 1796, 23 prairial an IV, selon le calendrier du temps. Aucune cérémonie religieuse à l'inhumation de ce prêtre schismatique. « L'officier civil entra dans la chambre où était le défunt et, tenant une baguette à la main, il frappa trois fois sur le cercueil en disant : « Je t'ordonne, au nom de la Loi, de me suivre ». On déposa un instant le corps dans l'église, puis on le porta à la fosse préparée d'avance, en présence d'un grand nombre de personnes venues, les unes par motif de religion, les autres par motif de curiosité.

Le presbytère, où le curé venait de mourir, bouleversé niais impénitent, était, depuis la vente des biens nationaux, propriété privée. L'avait acheté à très bas prix, sans que personne le lui disputât, un prêtre assermenté, né dans la paroisse, Luc-Pierre André, frère puiné de Pierre-Paul André. Il fit abattre la majeure partie de ce bel et vaste immeuble et revendit ce qui restait 624 fr., ce qu'il l'avait payé, à un particulier. Sous le second empire, y vivaient sept familles.

En même temps qu'on fut terrifié par la persécution, on redouta fort une bande de malfaiteurs qui prirent le nom de Chouans pour se livrer, dans le pays, au brigandage. Ils se réunissaient au bourg, en une maison voisine du presbytère. Quelques semaines après la mort de M. de Lavarde, l'abbé Poignant faillit être une de leurs victimes. Une nuit, ils l'obligèrent à se lever, lui donnèrent juste le temps de prendre sa culotte, le firent descendre dans la cour, se mettre à genoux, réciter l'acte de contrition. L'arme à l'épaule, ils allaient le fusiller lorsque l'un d'entre eux observa qu'« il fallait lui faire grâce, à cause des bons soins qu'il avait rendus à son curé malade ».

Moins heureux fut un certain Hamel, cordonnier. Une nuit encore, les Chouans arrivèrent chez lui. « N'ayant d'autre vêtement que sa chemise », ce pauvre homme se sauva à travers un champ en face de sa maison. « Mais ils coururent à sa suite ; l'un d'eux le tua d'un coup de fusil ; puis ils apportèrent de la paille et le brûlèrent comme un pourceau que l'on vient d'égorger ». Un Couvineau, Jacques Binet, était parmi ces misérables. Après la Terreur, il fut arrêté, jugé, condamné et décapité à Caen en janvier 1799.

Luc-Pierre André faisait aussi, de son côté, scandale dans le pays. Professeur de rhétorique au collège de Saint-Lô quand éclata la Révolution, il devint, en 1791, curé constitutionnel de Clouay, puis, en 1792, de Saint-Clair. Lorsque sévit la Terreur, il renia ses vœux et quitta l'habit ecclésiastique. Il fut agent municipal de Clair-Bocage en 1790, vice-président de l'administration municipale en 1797-98, et, après la Révolution, maire pendant de longues années. On le vit donc, le décadi, dans l'église profanée, monter souvent en chaire et y chanter des chansons impies, révolutionnaires ou obscènes, surtout lorsque se célébraient des mariages. Sans les instances de sa pieuse mère, il se fût lui-même marié. Qu'il était loin de penser alors que, dans sa vieillesse, un jour de 1825, il se rétracterait publiquement dans la même chaire, qu'il reviendrait ensuite, vêtu de nouveau d'une soutane et d'un surplis, le bréviaire à la main, assister aux offices dans la même église, qu'il y communierait à peu près tous les dimanches et que le curé de la paroisse, après l'avoir administré, y présiderait ses obsèques. Ainsi arrive-t-il, d'ailleurs, à plus d'un persécuteur de l'Eglise.

(19) *Deux petits-fils de D. Baudet seraient prêtres : MM. Denis Faudais, curé de Couvains et Blanchet, professeur d'Enseignement Religieux à l'Ecole Normale de Saint-Lô.*

En cette époque troublée, plus que jamais, officiellement on fut à la joie. La municipalité organisa des fêtes civiques et patriotiques, dont malheureusement le récit n'existe plus, un officier ministériel mal avisé ayant arraché les vingt-deux premières pages du cahier des délibérations du conseil.

Cependant, un compte-rendu de l'administration municipale du canton de Saint-Clair raconte que le 2 pluviôse de l'an VII de la République (1799), à une fête en plein air, Denis Jahiet, maire de Couvains, qui en était président, prononça devant une foule nombreuse, debout sur un des degrés de l'autel de la Patrie, un discours « sur le bonheur dont la France pourrait jouir sous un gouvernement libre ». Puis il jura, avant les autres fonctionnaires présents, « haine à la royauté et à l'anarchie..., attachement et fidélité à la République et à la constitution de l'An III ». Et il mit le feu à une effigie de Louis XVI, « monstre affreux de la tyrannie », aux cris mille fois répétés de « Vive la République ! Périssent les traîtres et les tyrans ! »

Le cahier des délibérations du conseil municipal narre encore une fête de la Concorde et du 14 juillet, célébrée « avec enthousiasme » à la maison commune, c'est-à-dire à l'église profanée, le 25 messidor, An VIII (1800). Le citoyen maire, Louis de Couvains, y fit un discours de circonstance ; des chansons patriotiques furent chantées ; furent annoncées « les victoires de nos braves armées, celle du héros chéri à si juste titre des français, le premier Consul » ; et, pour terminer, « dans un saint enthousiasme », les citoyens chantèrent le Te Deum. Ainsi, malgré tous les moyens mis en œuvre depuis dix ans, du cœur aux lèvres des Couvinaux montait un chant d'Eglise.

LA PAROISSE CONCORDATAIRE. M. HEUDEUNE. Ce réveil chrétien, universel en France, fut irrésistible. Avisé, Bonaparte signa la paix avec l'Eglise le 16 juillet 1801.

M. André continua à desservir Couvains, désormais du diocèse de Coutances, jusqu'au début de 1803 seulement. Il s'était créé des difficultés administratives pour avoir baptisé un enfant avant que la naissance ne fût déclarée à l'état-civil et le Maire l'accusait d' « avoir monté les esprits à un tel point qu'ils méconnaissaient l'autorité civile et qu'il ne pouvait se faire obéir », et de se servir de deux femmes « pour entretenir la division et l'insubordination ».

Simultanément, Couvains perdit son titre de doyenné au profit de Saint-Clair qui avait déjà la Justice de Paix depuis 1790. Lui échappèrent aussi les quartiers de Saint-Jean et de Saint-André érigés en paroisses. Après la tension du siècle précédent, cette mesure était sage. Du reste, Saint-André au moins était déjà séparé de fait, puisque le curé de Saint-Pierre-de-Semilly, qui le desservait, sollicitait du vicaire général, pour les Pâques de 1803, l'autorisation de les faire dans la chapelle du lieu parce que, précisait-il, « beaucoup aimeront mieux ne point en faire si M. le Curé de Couvains veut qu'ils communient à l'église paroissiale ».

Agé de 62 ans, M. Jean Heudeline, le nouveau curé, arrivait de La Meauffe. Il en avait été vicaire sous l'Ancien Régime, curé constitutionnel sous la Révolution. Par son empressement à regretter en public son serment schismatique de 1790, par sa ponctualité dans l'accomplissement de ses fonctions, par ses prédications « touchantes et persuasives », il gagna ses paroissiens.

Ceux-ci « aimaient, le bien », nous dirions aujourd'hui qu'ils avaient une bonne mentalité. D'ordinaire, à peu près tous respectaient le dimanche et venaient à la messe. Mais, si presque toutes les femmes faisaient leurs Pâques, un certain nombre d'hommes négligeaient ce devoir, qui, d'ailleurs, s'empressaient de le remplir lorsqu'ils sentaient la mort prochaine. Quelques-uns, aussi, avaient gardé une secrète sympathie pour l'Eglise constitutionnelle. Sans être fervente, la paroisse était bonne.

Matériellement, elle était pauvre. L'église avait été dépouillée de ses livres, ornements, vases sacrés, et, à part le maître-autel, ceux de la Sainte-Vierge et de Saint-Sébastien et les fonts baptismaux, à peu près sans mobilier. Les paroissiens, de leur côté, subissaient le contre coup de la banqueroute de l'Etat et des dépenses occasionnées par les guerres de l'Empire. Et la commune, sans ressources, n'avait pas de presbytère pour loger curé et vicaire.

Les seuls revenus de l'église semblent avoir été la location des places, réglées plus ou moins régulièrement, « jamais en totalité » ; celle du cimetière, qui devait être dépouillé par des moutons ; la vente des pommes produites par la soixantaine de pommiers le plantant ; et quelques dons peut-être.

M. Heudeline, en arrivant, prit en partie à sa charge les dépenses du culte et du linge ; avec l'aide des paroissiens, en 1807, il plaça des bancelles sous la tour et des deux côtés du chœur ; en 1809, fit refondre la cloche et en ajouter une seconde en 1820, mit des bancs au transept. Entre temps, il se procurait les ornements et vases sacrés indispensables.

Comme presbytère, la commune essaya, en 1803, de racheter ce qui restait de l'ancien, mais sans succès. Les châtelains proposèrent alors gîte et couvert, Discret et prudent, le curé préféra recevoir une indemnité de logement, qu'il lui fallut réclamer d'ailleurs, et acheter une vieille petite maison du bourg, puis le presbytère actuel qu'il céda, du reste, à la commune en 1822.

A part une interruption de deux ans, M. Heudeline eut toujours un vicaire. Ce fut d'abord, de 1804 à 1816, M. Etienne Morel. Né à Cartigny, celui-ci avait, en 1790, comme Curé de Sainte-Marguerite-d'Elle, prêté serment à la Constitution Civile du Clergé. Sa rétractation, du 29 juillet 1805 seulement, ne fut jamais connue des paroissiens, ni, sans doute, de ses confrères eux-mêmes. Il fut frappé d'apoplexie le jour de Pâques, au moment de dire sa messe, et mourut quelques jours après, regretté de la population. A partir de 1818, fut vicaire M. Denis Faudais, enfant de la paroisse, nouvellement ordonné, auquel la municipalité, craignant d'en être privée par suite du petit nombre de prêtres, assura un joli traitement. En 1827, sur les instances de son évêque, celui-ci succéda à son curé, « avancé en âge et très infirme ». Il devait lui fermer les yeux en 1831.

M. FAUDAIS. Le pastorat de M. Faudais dura quarante quatre ans, jusqu'en 1871. Pour juger de sa fécondité, il n'est que de comparer l'état de Couvains au début du siècle et en 1869. Recevant alors son évêque pour la Confirmation, le vénérable curé lui disait entre autres : « A Pâques, la plus grande partie de notre bienaimé troupeau nous a donné la preuve de sa fidélité aux préceptes de l'Eglise. Ah ! qu'il était doux et consolant pour nous de voir s'approcher de la Sainte Table ces bons pères de famille avec leurs enfants à leurs côtés, ces maîtres de maison avec leurs serviteurs, tous donnant l'exemple de leur foi et de leur solide piété... »

Cette heureuse constatation était sans doute payée de bien des prières et de bien des efforts. Tous les moyens traditionnels de conquête et de sanctification avaient été employés : mission d'un mois en 1845 pendant laquelle « les tribunaux furent assiégés » ; retraite de huit jours, en 1857 ; mission de quinze en 1860 ; confréries du Rosaire et du Scapulaire érigées, l'une en 1829 et l'autre en 1849 ; œuvres missionnaires de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance établies respectivement en 1848 et 1857.

Des épreuves aussi fécondèrent l'apostolat pastoral. Le livre paroissial révèle, en effet, qu'en 1830, des réunions mensuelles de la garde nationale, fixées au dimanche, éloignaient les jeunes gens de

l'église et des sacrements et étaient « sources de désordre, d'ivrogneries, de querelles et de mésintelligences dans les ménages ». Il apprend qu'en 1838, l'introduction du tarif diocésain occasionna des troubles regrettables qui amenèrent l'emprisonnement des meneurs les plus coupables, mais que fit cesser la fermeté du maire et le bon esprit de la plupart des paroissiens. Il signale qu'en 1854, quelques conseillers ayant suggéré de vendre le verger du presbytère pour remettre celui-ci en bon état, une réclamation dut être adressée à l'Evêque et au Préfet.

En même temps que montait le niveau spirituel de la paroisse, l'église se meublait et s'embellissait. En 1828, la nef, encombrée de chaises et de bancelles au point que la procession ou le prêtre se rendant aux fonts ou au confessionnal devait se frayer un passage, fut lambrissée et mise en ordre ; en 1837, un chemin de croix fut érigé, qu'il fallut remplacer, d'ailleurs, en 1863 ; en 1840, le maître-autel reçut deux anges adorateurs et les deux cloches furent refondues et augmentées de poids ; en 1817, on repeignit les petits autels ; en 1850, on rehaussa le sol de la nef et on y posa un plancher et des bancs à dossier ; en 1855, on plaça un pavé du chevet à la nef ; en 1859, on répara sérieusement le maître-autel.

Les abords de l'église aussi se modifièrent. Les pommiers du cimetière restèrent sans doute, mais taillés pour que la procession puisse passer dessous. En 1828, on construisit un escalier de granit, face au portail. En 1853, on éleva un mur et on planta des sapins autour du cimetière.

Aussi bien Couvains fut-il heureux, le 7 juillet 1868, de témoigner à son curé son attachement et sa reconnaissance en fêtant, de son mieux, sous la présidence de M. Gilbert, vicaire général, ses noces d'or d'ordination et de ministère dans la paroisse. Trois mille personnes environ se réunirent pour ce triomphe.

MM. HAMELIN ET RANGLLET. Le 6 août 1871, M. Victor Hamelin, vicaire à Notre-Dame de Saint-Lô, succédait à M. Faudais, décédé le 23 juillet. Il fut curé pendant dix ans. Le remplaça M. Pierre Lemarié, que d'odieuses accusations obligèrent à partir au bout d'un an. Vint ensuite, de 1882 à 1910, M. Pierre-Louis Ranglet.

MM. Hamelin et Ranglet, installés l'un et l'autre sans solennité, « à cause du malheur des temps », secondés par une fabrique active et une population généreuse, se complétèrent dans l'embellissement de l'église.

Le premier, en effet, fit d'abord, en 1876, arracher du cimetière une vraie forêt de pommiers, sapins et ormes, qui la rendaient fort humide. Puis il fit poser, la même année, le pavé et les bancs de la nef ; en 1877, le confessionnal ; en 1878, les autels de la Sainte-Vierge et de Saint-Joseph et les bancs des hommes ; en 1879, l'appui de communion. Par le second furent placés, en 1887, le maître-autel, que vint consacrer Mgr Germain, et les vitraux du sanctuaire ; en 1894, deux vitraux du chœur ; en 1896, le chemin de Croix ; en 1898, les deux autres vitraux du chœur. Furent aussi construites, en 1895, la sacristie, et, en 1899, la chapelle du Sacré-Cœur, offerte par le R. P. Lenjalley, missionnaire apostolique à Caen.

M. Hamelin eut l'avantage de conserver un vicaire. « La commune ne peut s'en passer, à raison surtout de son étendue qui est considérable », écrivait le conseil municipal à Mgr Bravard en 1872. Pourtant, à partir de 1877, il n'y eut plus qu'un vicaire dominical, un professeur du Collège de Saint-Lô; qui venait chaque dimanche pour la messe dans un cabriolet entretenu par la paroisse. En 1892,

ce vicariat fantôme fut supprimé et M. Ranglet autorisé à biner. Depuis 1935, le curé de Couvains est simultanément administrateur de Villiers-Fossard. « Quel état et quel état ! »

M. Ranglet eut la joie de voir le pèlerinage en l'honneur de Saint Sébastien prendre naissance à la suite d'une épidémie de diphtérie arrêtée par l'intercession du glorieux martyr. Il eut la peine de subir, dans l'après-midi du 5 mars 1906, les inventaires. « ...Vous allez trouver les portes ouvertes, dit-il alors fièrement au fonctionnaire venu pour les faire ; une seule est fermée : c'est celle du tabernacle. Je vous déclare que celui-ci ne contient que les saintes espèces renfermées dans un linge de lin ; les vases sacrés sont à la sacristie. Mais, je ne permettrai à aucun prix l'ouverture du tabernacle.

« Faites maintenant ce que vous voulez faire. Vous êtes la force ; au besoin, vous seriez la violence. Mais, ne l'oubliez pas, si vous êtes la force, nous sommes le droit et, un jour, avant longtemps, je l'espère, car la force ne saurait toujours primer le droit, ceux qui sont à la peine aujourd'hui seront à l'honneur... »

Lorsque M. Ranglet mourut, la paroisse avait heureusement conservé son esprit de foi d'autrefois. Le dimanche demeurait généralement bien respecté, les Pâques nombreuses, les grandes fêtes sanctifiées par beaucoup de communions. Une Congrégation d'Enfants de Marie groupait les jeunes filles. Et la générosité de M. Labbey, bienfaiteur insigne, permettait l'entretien de deux religieuses qui s'occupaient des malades, tenaient un ouvroir le jeudi et, durant tout l'hiver, offraient le repas de midi aux enfants pauvres.

M. LERENARD. M. Edouard Lerenard, qui succéda, en 1910, à « l'austère » M. Ranglet, était un prêtre aux traits vigoureusement accusés. « Grand, doté d'une charpente rurale, le visage osseux, paré d'une chevelure à la coupe ancienne, il faisait songer au curé d'Ars. Fermeté, gaieté, droiture, simplicité lui constituaient une âme qu'il eut été difficile de ne pas estimer et aimer ».

Son pastorat de vingt-quatre années fut fécond. L'église lui doit des ornements, la grosse cloche (20), l'éclairage électrique, le vitrail du Sacré-Cœur, l'harmonium. La paroisse lui fut redevable, à une époque où le laïcisme exerçait ses ravages, de demeurer « une bonne paroisse ». Il gouverna, unissant la bonté profonde de son cœur à l'ardeur de son tempérament, apparaissant en chaire comme « un intrépide défenseur du dogme et de la morale » et dans le courant de la vie comme « le meilleur des pères ». On disait de lui, pour caractériser sa méthode : « En chaire, un lion ; ailleurs, un agneau ! »

(20) Cette cloche porte les inscriptions suivantes: « L'an 1914, S. S. Pie X étant Pape, S. G. Mgr Guérard, évêque de Coutances et Avranches, j'ai été bénite par Mgr Lepetit, vicaire général, en présence de MM. Lerenard, curé de Couvains, André, maire, Guillot, adjoint, Labbé et Pican, contrôleurs paroissiaux. J'ai été nommée Aimée, Alice, Bernadette, Elisabeth par M. Aimé Labbey et Mme François André, née Alicia Eliard. — Cornille-Havard à Villedieu.

La bénédiction fixée au 8 septembre 1914, n'eut lieu que le 1er mai 1919. La marraine, décédée pendant la guerre, fut remplacée par Mme Albert Paris, sa cousine.

La deuxième cloche a l'inscription suivante : L'an 1840, j'ai été refondue et augmentée par la générosité des habitants et propriétaires de Couvains, par la diligence et par les soins de MM. Lempérière, maire, Groult, adjoint, Faudais, curé du lieu, qui m'a bénite et j'ai été nommée Constance, Marie, Clarence par Mme Constance, Marie, Elisabeth Le Provost de Saint-Jean, assistée de M. Alban, Hugues, Marie Regnouf de Vains, son époux. — Les frères Grente, de Hambye, nous ont faites ».

La troisième cloche a la même inscription que la seconde. La nommèrent Louise, Françoise, Marie, Mlle Marie-Anne Le Bœuf et M. François Pascal Le Bœuf, son frère.

Les trois cloches donnent respectivement les notes fa sol la.

UN BON INSTITUTEUR : HENRI FAUDAIS. Quelques documents conservés aux Archives Diocésaines nous apprennent des détails intéressants concernant l'instruction primaire en 1823-24, sous la Restauration. Administration civile et clergé collaboraient alors étroitement à la formation des enfants, et l'école, comme il convient pour des enfants chrétiens, était chrétienne.

Henri-Thomas Faudais instruisait donc les garçons. Il était né dans la commune le 29 septembre 1785, avait obtenu son brevet le 15 février 1817, avait reçu l'autorisation d'enseigner le 15 mai suivant et s'était marié à une jeune tille de Saint-Jean-de-Savigny, qui l'avait rendu père de nombreux enfants. Son vieux curé, M. Heudeline, avait rendu de lui, à ses débuts, le meilleur témoignage et son curé d'alors était aussi « bien content de lui ». Quarante-cinq à cinquante enfants en été, une trentaine en hiver, fréquentaient son école. Les rétributions des élèves payants lui faisaient un traitement de 140 francs d'alors et la commune y ajoutait 20 francs pour indemnité d'un logement qui lui en coûtait 25.

M. l'Abbé Faudais, notant ces détails, observait, encore à sa louange : « L'instituteur n'a point admis de filles à son école, mais nous avons deux institutrices qui, malgré mon invitation et ma défense plusieurs fois réitérée, admettent à leur école les garçons avec les filles ; si on leur permet de continuer, je ne crois pas devoir m'opposer à ce que l'instituteur en fasse autant, et je supplie Monseigneur de faire cesser cet abus que je vois toujours avec une grande peine... » Ainsi ce n'est pas d'aujourd'hui que le démon en veut à l'âme des petits !

CENT-TRENTE ANS D'ADMINISTRATION COMMUNALE. — LE LOYALISME DU CONSEIL MUNICIPAL.

A côté de la vie paroissiale, ne serait-il pas intéressant d'entrevoir l'activité du conseil municipal depuis la Révolution ?

Ce qui frappe, d'abord, en parcourant les registres des délibérations, c'est son loyalisme à l'égard du pouvoir établi. Volontiers, maire et adjoint jurent, sous Napoléon, « obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur » ; sous Louis XVIII, « fidélité au Roi, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume » ; sous Louis-Philippe, « fidélité au Roi des français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume » ; sous Napoléon III, « obéissance à la constitution et fidélité à S. M. l'Empereur. »

En 1831, le conseil célèbre la fête du Roi et les fêtes nationales des Journées de Juillet par des défilés de la garde nationale, des salves de mousqueterie et un banquet. En 1837, il vote une imposition extraordinaire pour fêter le mariage de S. A. R. le duc d'Orléans, « événement propre à exciter l'enthousiasme de la nation ».

En 1848, le Maire « appelle le conseil en toute hâte » pour « proclamer l'avènement de la République ». Sa communication est reçue « avec enthousiasme et aux cris répétés de : Vive la République ». Puis « le conseil déclare s'associer de tout son pouvoir à l'élan patriotique et universel que ce glorieux événement inspire à tous les français amis de leur patrie ; il applaudit à la chute, depuis longtemps prévue par tous les hommes de cœur, de l'infâme et déloyal gouvernement qui pesait depuis 1830 sur le peuple français.., Toutefois, il regrette vivement de ne pouvoir donner en ce moment à l'expression de son assentiment la pompe et la solennité désirables... La pluie qui tombe à torrents et l'ouragan qui l'accompagne depuis plusieurs jours ne permettent aucune manifestation extérieure, et, d'autre part, la commune, qui n'a pas un centime de revenu, se trouve par cela même privée de toutes ressources applicables à aucune fête publique. Le conseil est donc réduit à dresser

un simple procès-verbal... Mais, au moins, il le termine comme il l'a commencé, aux cris répétés avec enthousiasme: Vive la République ! »

En 1854, il participe par son offrande à l'érection de la statue équestre de Napoléon 1^{er} dans la ville de Cherbourg, « monument à jamais durable pour la mémoire de l'homme qui a jeté sa propre immortalité sur les travaux et le port de Cherbourg ». En 1856, à l'occasion du Baptême du Prince Impérial, « il entre dans les vues de bienfaisance si connues de S. M. l'Impératrice » par une subvention à des sinistrés. En 1867, il exprime son indignation au sujet de l'attentat perpétré contre le Tzar de Russie en visite à Paris, il s'émeut à la pensée « que la balle destinée au tzar aurait pu dévier, frapper mortellement l'empereur Napoléon et produire ainsi un deuil général dont la France n'aurait jamais pu se consoler », il « prie M. le Préfet d'être l'interprète de ses sentiments auprès du Souverain qui gouverne avec tant de talent et de bonté... » et il « se sépare aux cris répétés de : Vive l'Empereur ! »

Le 5 mai 1889, il se réunit pour commémorer le centenaire de la Révolution. Le Maire lit le cahier de doléances rédigé par les Couvinaux d'alors, sans doute selon une formule toute faite. Le Conseil « écoute respectueusement la lecture de ce document authentique, s'associe aux sentiments qui l'ont dicté et désire ardemment que l'union, la concorde et la fraternité continuent à nous faire jouir des libertés que nous ont conquises les Etats Généraux du 5 mai 1789. Puis il se sépare aux cris de : Vive la France ! Vive la liberté ! » En 1912, il consacre cent francs à un feu d'artifice, le 14 juillet, et organise « un banquet démocratique » par souscription. »

Comment, devant la diversité des régimes qui ont gouverné la France au XIX^e siècle, et les fluctuations de l'enthousiasme populaire, ne pas admirer la stabilité miraculeuse et deux fois millénaire de l'Eglise Catholique et ne pas s'étonner que ses lois et ses directives ne soient point unanimement et amoureusement obéies ?

LE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL. Tout en supprimant avec raison des abus, la Révolution de 1789, par son esprit antireligieux, ruina de salutaires institutions, qu'il fallut relever, la tourmente passée.

L'église, le presbytère, les écoles devinrent biens communaux, des charges par conséquent. De la première il fallut entretenir régulièrement, voire refaire, la toiture. Au second, acheté en 1822, il fut nécessaire d'opérer de petites ou grosses réparations, en 1832 et 1854 particulièrement, l'immeuble alors menaçant ruine. Les troisièmes durent être achetées, celle des garçons en 1836, celle des filles vers 1842, puis adaptées, maintenues en bon état ; de vastes classes furent construites en 1863.

Par ailleurs la commune assura un traitement au vicaire de 1818 à 1889 et aux instituteur et institutrice du début du siècle jusqu'en 1890 ; avec le temps, elle prit à sa charge la gratuité de l'enseignement pour les enfants indigents avant que l'Etat ne l'assurât à tous aux frais des contribuables ; elle subventionna des cours d'adultes de 1876 à la guerre de 1914, et, après celle-ci, une cantine scolaire.

Les pauvres eurent juste part à sa sollicitude. Dans la première moitié du XIX^e siècle, elle alloua des indemnités pour soigner de miséreux grabataires, ensuite elle paya leur pension en un hospice. Souvent, à l'occasion de la fête nationale ou des rigueurs de l'hiver, elle organisa des distributions de pain aux indigents. Mieux, à plusieurs reprises, en 1832, 1847 et 1853 notamment, elle se préoccupa d'assurer du travail aux ouvriers en chômage, les employant à l'entretien des routes. Enfin, lorsque l'assistance fut organisée officiellement, elle entra sans peine dans les vues des législateurs.

Les chemins demeurèrent toujours encore un de ses grands soucis. Il n'y en avait pour ainsi dire point au début du siècle. « Les communications avec les grandes routes sont presque impossibles durant la majeure partie de l'année, dit une délibération de 1832 ; le transport des engrais nécessaires à l'exploitation des terres éprouve de telles difficultés et occasionne des frais si considérables que l'agriculture se trouve menacée d'une ruine complète dans la commune ». Une autre de 1834 signale que la plupart des chemins sont « dans un état affreux » et que plusieurs « dès le retour des pluies, deviennent périlleux pour quiconque aurait l'imprudence de s'y engager ». Depuis cent ans, toutes les routes sillonnant actuellement Couvains furent donc alignées, élargies, encaissées les unes après les autres, celle de Saint-André, celle de Villiers, celle de Cerisy, celle de Saint-Jean-de Savigny, celles de Saint-Clair, celle du Bois : on vendit des parcelles de vieux chemins abandonnés. En 1862, on créa la fonction de cantonnier communal.

Le Conseil eut aussi, selon les temps et les circonstances, à prendre des décisions fort variées. Sous le Consulat et l'Empire, époques de guerres continuelles, il s'occupa de l'organisation de la garde nationale et de la conscription.

Dans la suite, il donna son avis sur l'opportunité des marchés et des foires dans les bourgs et villes voisines. En 1863, il établit un tarif pour l'achat des concessions dans le cimetière et vendit la première. En 1894, il acheta une mairie. En 1910, il refusa, à son honneur, d'accepter pour la commune les biens ayant appartenu à la fabrique. En 1912, il exprima le désir d'avoir un Bureau de Poste. En septembre 1914, il s'occupa de loger trente-huit réfugiés. En 1919, il acheta le Monument aux Morts de la guerre. En 1928, il décida l'électrification de la commune.

En leurs tâches, les édiles furent toujours soutenus par le bon esprit des électeurs qui leur avaient fait confiance. Deux conflits seulement, au cours du XIX^e siècle, opposèrent municipalité et particuliers pour de menues questions de propriété territoriale. Au sein du Conseil, il y eut également, dans le même temps, deux crises sérieuses. En 1834, alors que les routes étaient de vraies fondrières, le maire fit si bien élargir et dresser le bout, de chemin qui menait chez lui « qu'en été un carrosse à six chevaux y aurait roulé aussi commodément que sur les boulevards de Paris ». Un différend s'éleva, qui se termina par une dissolution du Conseil et de nouvelles élections. En 1857, les conseillers, en désaccord avec le maire sur la restauration du presbytère, refusèrent de délibérer. L'autorité préfectorale les mit en congé pendant trois ans et confia l'administration de la commune à une commission municipale qu'elle choisit.

Au demeurant, ces très rares difficultés ne permettent point de mésestimer un collège d'hommes fort honorables, point politiciens du tout et préoccupés essentiellement de faire face aux besoins de la commune en ménageant les intérêts légitimes de leurs administrés.

LE COUVAINS DE DEMAIN. « Couvains n'est plus Couvains », observent parfois avec regret les anciens se remémorant les familles qui peuplaient chaque foyer, maintenant, pour la plupart, éteintes, dispersées ou parties ; les coutumes chrétiennes auxquelles chacun se faisait gloire de demeurer fidèle ; les vertus dont la culture donnait à la vie paroissiale et communale un cachet d'intimité si attachant.

Peut-être ces vieillards, enclins à dénigrer le présent au profit du passé, exagèrent-ils un peu. Néanmoins qui oserait leur donner tout à fait tort ?

Aux militants et militantes d'Action Catholique, aux jeunes principalement, de faire rentrer peu à peu le village en chrétienté.

Puissent ces quelques pages y aider. L'histoire n'est-elle pas « la maîtresse de la vie humaine et de la Politique » (21) ?

(21) Bossuet.

CURÉS DE COUVAINS

Guillaume d'Airel, vers 1163 (se retire en se réservant une pension).

Jourdain, entre 1163 et 1205 (présenté à Henri, Evêque de Bayeux, par N. Bacon, seigneur).

Thomas le Tailleur, 1228 (premier curé présenté par l'Abbé de Cerisy).

Jean Sabine, 1499.

Fleury Lecrestey, 1582-1627 (né à Couvains).

Firmin Le Tan, 1628-1043.

Firmin Le Gay, 1647-1649.

Nicolas Marguet, 1649-1653.

Michel Lepégot, 1653-1671.

Charles Osmont, 1671-1690 (docteur en théologie de la Faculté de Paris — quitte sa cure pour devenir chanoine de Cussy dans la cathédrale de Bayeux).

Pierre Duclos, 1693-1704.

Jacques de la Vieille, 1704-1739 (né à Couvains).

Sébastien Pichafroy de Beauchamp, 1740-1777.

Regnobert de Lavarde, 1777-1796.

Pierre-Paul André, 1800-1803 (né à Couvains).

Jean Heudeline, 1803-1827.

Denis Faudais, 1827-1871 (né à Couvains).

Victor Hamelin, 1871-1881.

Pierre Lemarié, 1881-1882.

Pierre-Louis Ranglet, 1882-1910.

Edouard Lerenard, 1910-1934.

Jean-B. Debrix, 1934-

PRÊTRES ORIGINAIRES DE COUVAINS

du Concordat à la Séparation

MM.

Luc Fleuret (Bayeux), 1804 ;

Denys Faudais, 1818 ; vicaire, puis curé de Couvains ;

Julien Gourdier, 1818 ; vicaire de Craignes, curé de Beuvrigny, Saint-Samson-de-Bonfossé et Saint-Nicolas-de-Pierrepont ;

Henri Martin (Blois), 1825 ;

André Lecocq (Bayeux), 1827 ;

François Aumond (Bayeux), 1829 ;

Henri Maurouard, 1830, vicaire à Saint-Jean-des-Baisants, Rémilly et Torigni, chapelain de l'hospice de Torigni ;

René Auvray (Bayeux), 1837 ;

Jean Renée (Evreux), 1846 ;

François Viard, 1854, ...curé de. Saint-Sébastien-de-Raids ;

Pierre Fétille, 1856, ...curé de Villiers-Fossard ;

Edmond Bazire, 1888, vicaire de Pont-Hébert et du Vast. curé de La Luzerne, Saint-André-de-l'Épine, La Luzerne et Le Mesnil-Rouxelin ;

Octave Madelaine, 1903, vicaire du Teilleul et d'Agon, curé de Saint-Michel-des-Loups et de Saint-Jean-le-Thomas ;

François Enguerrand, mort diacre en 1885.

« Couvains occupe, dans le doyenné de Saint-Clair, le 1^{er} rang (Cerisy-la-Forêt, 12 ; Airel, 5 ; Saint-Georges-d'Elle, 4 ; Saint-Clair, 3 ; Moon, Saint-Germain, Saint-Pierre-de-Semilly et Villiers-Fossard, 2 ; les autres paroisses, 1). Dans le diocèse, il tient le 76^e rang, c'est-à-dire que 75 paroisses ont donné davantage. Si on tient compte du chiffre de la population, il monte au 61^e rang... Mais il a beaucoup à faire pour garder encore ce rang quand un nouveau siècle sera révolu » (22).

(22) Statistique aimablement communiquée par M. le Supérieur du Grand Séminaire de Coutances.

SEIGNEURS DE COUVAINS

Guidon de Saint-Quentin (1080) ;

Guillaume Bacon (1207) ;

Nicolle de Vassy (1300) ;

Jean de Parfouru (1391) ;

Guillaume d'Argouges (1418) ;

Jehan (Spencer) ;

Jean Lohier et ses descendants : Paul, Ezéchiel de Couvains, Arthur, Arthur-Antoine, Henry-Charles, Louis-Claude-Henry (de la fin du XVI^e siècle à la Révolution de 1789)-.

Le dernier de Couvains mourut en 1807, sans laisser de postérité. Sa veuve épousa Gabriel Le Provost de Saint-Jean. La fille de ces derniers devint M^{me} Alban Regnouf de Vains. Le château seigneurial est resté propriété de la famille de Vains.

FAMILLES NOBLES

Au XVI^e les Grosourdy vinrent de Colombières et les de Cabzac de Cahors. Les uns quittèrent Couvains au début du XVIII^e siècle ; une descendante des autres épousa un Le Vicomte dont la famille partit en 1722.

Au XVII^e siècle arrivèrent de Saint-Lô, les de Bechevel, au tout début du siècle ; du Guslain, les de Guyenro, en 1634 ; d'Airel, les de Marguerye, en 1635 ; et les Dufayel. Les de Guyenro partirent vers 1676, les de Marguerye dans la première moitié du XVIII^e siècle, les de Béchevel sous Napoléon 1^{er} ; la famille Dufayel était encore représentée au milieu du XIX^e siècle.